



► Imprimer

mémoire des hommes

► Fermer la fenêtre

PARTIE À REMPLIR PAR LE CORPS.

Nom **LAFONT**

Prénoms **Jean Marie**

Grade **Sergent**

Corps **195 Rég^t Infanterie 24^{me} Cie**

N^o **17141** au Corps. — Cl. **1904**

Matricule. **1451** au Recrutement **9^e Gardiens**

Mort pour la France le **31 Mai 1916**

à **Est de la Cote 304 France**

Genre de mort **Via à l'ennemi**

Né le **30 Janvier 1884**

à **Melles** Département **Haute Garonne**

Arr^s municipal (p^r Paris et Lyon), }
à défaut rue et N^o.

Cette partie
n'est pas à remplir
par le Corps.

Jugement rendu le **30 Mai 1930**

par le Tribunal de **Saint Gaudens**

acte ou jugement transcrit le **2 Juin 1930**

à **Melles** **Haute Garonne**

N^o du registre d'état civil

631-705-1021. [20134]

296ème Régiment d'Infanterie de Ligne



Année	Principaux engagements et combats	références internes
1914	Opérations d'Alsace Offensive en Artois: Vermelles, la Bassée (14-22 octobre), le Rutoire (16-20 décembre)	<i>28-30</i> <i>166</i>
1915	Offensive d'Artois: Attaque du 16 juin	<i>205</i>
1916	Bataille de Verdun - Reprise des Forts de Douaumont et de Vaux: Secteur de Tavannes (15 juillet)	<i>267, 332</i>
1918	Entre Oise et Aisne (11 juin) Assainvillers (9 août), Faverolles (10 août), le Cessier, les Loges (16 août) Aisne: Saint-Simon, Avesnes, Essigny-le-Grand, Urvillers (8-19-29 septembre)	<i>133</i> <i>162</i> <i>169, 183</i>



Liberté · Egalité · Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

SGA

Secrétariat général pour l'administration

Direction interrégionale
des anciens combattants
de Lorraine Champagne-Ardenne

Cité administrative
Rue du Chanoine Collin
B.P. 51055
57036 METZ-Cedex

Service de l'Etat Civil Militaire
Et des Sépultures de Guerre

Affaire suivie par :
Madame FRITZ Sylvie
Tél. 03.87.34.77.90
Tep. 03.87.34.79.39
Courriel: polememoire.est57@wanadoo.fr

Arbre pour
Sépultures de Guerre
Salut Urubla
15.9.06

Metz, le 03/10/2005
N° 1166/ECM-SG/SF

Le directeur interrégional,
Chef des services déconcentrés,
A
Monsieur LAPENE Roger
7, Avenue Clémenceau
57100 THIONVILLE

Objet : Recherche de sépulture
Réf. : Votre correspondance du 29/09/2005

Monsieur,

Suite à votre correspondance citée en référence, j'ai le regret de vous faire connaître que les recherches effectuées dans les archives de mes services n'ont pas permis de localiser la sépulture perpétuelle du soldat :

*** LAFONT Jean**
296^{ème} Régiment d'Infanterie
Mort pour la France le 21 mai 1916 dans le département de la MEUSE

Les restes mortels de ce soldat ont également pu être restitués à la famille.

Cependant mes services ne détiennent aucune archive concernant ces restitutions.

Il conviendrait de vous renseigner auprès de la commune du lieu de naissance ou du dernier domicile pour savoir si le corps du militaire concerné n'a pas été restitué à sa famille.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Interrégional
Chef des Services Déconcentrés
La Directrice Interrégionale Adjointe

N. BIASOLI

transcription

pieces

par deux copies

port

pour la France

Après avoir le Procureur de la République de Saint Louis

meurt a vouloir se transcrire l'extrait du jugement

de l'arrêté de décès ci après;

Extrait des minutes du Greffe du Tribunal

civil de l'arrondissement de Saint Louis, le 14 Mars 1880

de la Haute-Loire.

Attendu que les faits ex posés dans la requête

deux condamnés au meurtre de la victime de...

par ces motifs, le Tribunal en ce qui concerne

l'acte en son rapport et ce, le Procureur de la République

en ses réquisitions a été en ce qui concerne conformément

à la loi.

Il est que l'acte par deux, ni a été, de

deux copies, nul nul est par deux copies de

de son et de l'acte de, mais a deux copies.

Comme, l'acte de, de l'acte, de l'acte, de l'acte

deux copies et de l'acte de l'acte de l'acte de l'acte

est par deux copies de l'acte de l'acte de l'acte de l'acte

neuf copies au port de l'acte de l'acte de l'acte de l'acte

Il est que de l'acte de l'acte de l'acte de l'acte de l'acte

de l'acte de l'acte de l'acte de l'acte de l'acte de l'acte

de l'acte de l'acte de l'acte de l'acte de l'acte de l'acte

de l'acte de l'acte de l'acte de l'acte de l'acte de l'acte

-5 175 35 705" data-label="Text">

de l'acte de l'acte de l'acte de l'acte de l'acte de l'acte

L'an mil huit cent quatre vingt quatre et le trente
janvier à huit heures du matin,

Par devant nous. Marquet Jean, maire, officier de
l'état civil de la Commune de Mbelle, arrondissement de Saint-
Gaudens, département de la Haute-Garonne,

et comparu le Sr Couret Antoine, âgé de quarante ans
profession de cultivateur, demeurant à Mbelle, lequel nous a
présenté un enfant du sexe masculin, né à Mbelle,



aujourd'hui à trois heures du matin de Lafout Jean, âgé de
trente six ans, profession de marchand colporteur, demeurant
à Mbelle et de Redoumet Marie, âgée de trente ans, pro
de ménagères, demeurant à Mbelle, mariés, auquel enfan
on a donné les prénoms de Jean Marie (le père absent).

Présents : Sr Ribaut Grégoire, âgé de soixante quatre
ans, profession de charpentier, demeurant à Mbelle et le
Sr Desprats Auguste, âgé de vingt deux ans, profession
d'Instituteur, demeurant à Mbelle, lesquels, ainsi que le comp
ont signé avec nous le présent acte, après lecture faite.

Alexandre

Ribaut Couret

Le Maire,

Marquet

N° 3.

N.